



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
CABINET**

N° Spécial

25 Janvier 2021

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial CABINET du 25 Janvier 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	CABINET	Page
CAB-DS-BSI N° 2021-53	25.01.2021	Arrêté modifiant l'arrêté CAB/DS/BSI/2020/656 du 14 août 2020 portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins et à délivrer l'attestation d'aptitude dans le département ds Hauts-de-Seine.	3
ANNEXE		Annexe à l'arrêté préfectoral CAB/BSI/53 du 25/01/2021 portant liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins et à délivrer l'attestation d'aptitude.	5



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité intérieure**

Arrêté N°CAB/DS/BSI/2021/ 53 du 25/1/21 modifiant l'arrêté CAB//DS/BSI/2020/656 du 14 août 2020 portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins et à délivrer l'attestation d'aptitude dans le département des Hauts-de-Seine

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 211-13-1, et R. 211-5-3 à R. 211-5-6 ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de procédure pénale ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2020-147 du 21 décembre 2020 portant délégation de signature à madame Sandra GUTHLEBEN-CECCARONI, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté CAB/DS/BSI/2020 N° 656 du 14 août 2020 portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins et à délivrer l'attestation d'aptitude dans le département des Hauts-de-Seine ;

Vu l'avis du directeur départemental de la protection des populations des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1er

L'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 14 août 2020 susvisé est remplacée par la présente annexe.

ARTICLE 2

La directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le directeur départemental de la protection des populations des Hauts-de-Seine, le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine et les maires des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et sera tenu à disposition des maires du département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 25 JAN. 2021

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet



Sandra GUTHLEBEN

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet des Hauts-de-Seine dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de CERGY-PONTOISE dans le même délai – 2-4, boulevard de l'Hautil - B.P. 30322 - 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX

167-177 avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE cedex
Tél : 01 40 97 20 00
<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Annexe à l'arrêté préfectoral CAB/BSI/2021/53 du 25/01/21 portant liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins et à délivrer l'attestation d'aptitude.

Identité du formateur	Adresse professionnelle Téléphone	Titre ou qualification du formateur	Lieu de délivrance des formations	Durée de Validité
BRASSEUR Bernard	26 rue du Parc 77370 MAISON ROUGE Tél : 06.15.48.74.65	Certificat de capacité en date du 27 mai 2004 complété d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans et 3 diplômes en éducation canine	Dans le local situé au 72 rue Marius Aufan 92300 LEVALLOIS-PERRET	Valable jusqu'au 26 octobre 2022
MAHRI Hafid	Le Champ de Triangle 02400 BOURESCHES Tél : 06.15.48.74.65	Certificat de capacité en date du 19 février 2007 complété d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans	Dans le local situé au 72 rue Marius Aufan 92300 LEVALLOIS-PERRET	Valable jusqu'au 26 octobre 2022
BETANT Aurélien	28 bis rue Arthur Chaussy 77390 VERNEUIL-L'ETANG Tél : 06.15.48.74.65	Certificat de capacité en date du 19 février 2007 complété d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans	Dans le local situé au 72 rue Marius Aufan 92300 LEVALLOIS-PERRET	Valable jusqu'au 26 octobre 2022
DESSIAUVE-LANNEVAL Christelle	11 rue des Tartres 95110 SANNOIS Tél : 06.03.22.65.96	Certificat de capacité en date du 13 octobre 2014 complété d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans et d'un certificat de formation à l'élevage canin du 15 janvier 2012	Dans le local situé au Fort de Domont – Route Stratégique 95330 DOMONT	Valable jusqu'au 16 novembre 2022

PICARD Arnold	55 Le Moulin du Pont 77750 ORLY SUR MORIN Tél : 06.73.05.41.86	Certificat de capacité en date du 6 novembre 2012 complété d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans	Au domicile des particuliers ou dans tout local conforme à la réglementation en vigueur préalablement déclaré à la préfecture	Valable jusqu'au 12 mars 2023
VEDEAU Elenildo	111 impasse des Acasias 51230 FERE CHAMPENOISE Tél : 06.38.28.72.03	Certificat de capacité en date du 19 janvier 2018 complété d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans	Au domicile des particuliers	Valable jusqu'au 9 décembre 2023
MASSON Catherine	75 rue du Garde Chasse 93260 LES LILAS Tél : 06.11.89.23.28	Brevet professionnel option éducateur canin complété par une expérience professionnelle d'au moins deux ans	Au domicile des particuliers	Valable jusqu'au 22 juillet 2025
LENOIR Pascal	6 allée Paul Signac 92110 CLICHY Tél : 06.07.31.12.83	Certificat de capacité en date du 27 décembre 2001 complété d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans	Au domicile des particuliers ou au Terrain Sente des Cures à ANDRESY (78570)	Valable jusqu'au 22 juillet 2025
NE Stéphane	20 Lot du Bois 914610 BALLANCOURT- SUR-ESSONNE Tél :06.28.57.14.13	Certificat de capacité en date du 05 octobre 2011 complété d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans	Au domicile des particuliers	Valable jusqu'au 22 juillet 2025
MULSON Ingrid	168 avenue du général Leclerc 78220 VIROFLAY Tél : 06.42.14.19.90	Certificat de capacité en date du 17 août 2017 complété d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans	Au domicile des particuliers	Valable jusqu'au 22 juillet 2025

MASCARIN Jérôme	31, rue Carnot 92150 SRESNES Tél : 06.05.40.40.45	Certificat de capacité en date du 14 mai 2008 et brevet professionnel en date du 8/11/2013 expérience professionnelle d'au moins deux ans	Dans tout local ou sur tout terrain conforme à la réglementation en vigueur préalablement déclaré à la préfecture	Valable jusqu'au 23 août 2025
NATAF Sandrine	1 ter des Petits Clozeaux 77540 COURPALAY Tél : 06.64.64.28.86	Brevet professionnel éducateur canin délivré le 5/12/2011, actualisation des connaissances délivrée le 13/04/2018 expérience professionnelle d'au moins deux ans	Au domicile des particuliers	Valable jusqu'au 23 août 2025
ROCHETTE Stéphane	1, rue René 78220 VIROFLAY Tél : 07.89.77.39.12	Attestation de connaissances délivrée le 28/05/2013 complétée d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans	Au domicile des particuliers	Valable jusqu'au 15 octobre 2025
GUECHRA Dounia Virginie	10 rue des Pèlerins 78200 Mantes-la- Jolie Tél : 06.62.86.04.91 info.psycho4pattes @gmail.com	Certificat de capacité en date du 30 décembre 2014 complété par une expérience professionnelle d'au moins deux années en éducation canine	Au domicile des particuliers	Valable jusqu'au 11 janvier 2026

<p>CARVALHO Stéphane</p>	<p>19 allée Thibaut de Champagne 77174 Villeneuve- le-Comte</p> <p>Tél : 06.29.19.53.37</p>	<p>Certificat de capacité en date du 17 octobre 2012 complété par une expérience professionnelle d'au moins deux années en éducation canine</p>	<p>19 allée Thibaut de Champagne 77174 Villeneuve- le-Comte</p>	<p>Valable jusqu'au 11 janvier 2026</p>
<p>POMPIDOU Sandra</p>	<p>12 bis route Nationale 27440 ECOUIS (MUSSEGROS)</p> <p>tél : 06.12.05.23.03</p>	<p>Attestation de connaissance délivrée le 11 octobre 2017 et attestation individuelle de fin de formation en date du 30 octobre 2020</p>	<p>12 bis route Nationale 27440 ECOUIS (MUSSEGROS)</p>	<p>Valable jusqu'au 20 janvier 2026</p>

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>